Etat des lieux de l’église de Barjon et de son clocher avant très gros travaux de réfection (31/07/1736)

acte passé chez Jean-Baptiste ROUGER notaire à Salives 4E31-132
numérisation dossier 815 vues 2435/2441 jpo du 05/11/2010 que je remercie bien ici
transcription Yves Degoix du 31/05/2015

vue 2435

Nous, soubsigné Thoma CARTERET architecque demeurant à Grancey expert nommé par les habitans de Barjon par leur deliberation du vingt deux du présent mois de juillet et encore par proces verbal du vingt trois du dit mois passée pardevant Mr ROUGET notaire royal a Salives et commis de cette part deputé par Monsieur l’intendant suivant l’ordonnance en marge de la requete du treize du dit mois de juillet, et Toussaint BELIN aussy architecque demeurant a Estallante expert nommé d’office par mondit sieur ROUGET, par aultre proces verbal du vingt huit du dit present mois, au lieu et place de Pierre POITDEVIN, tailleur de pierre demeurant a Is sur Thille / Scavoir faisons qu’en consequence et en execution de l’ordre de nos seigneurs les commissaires dudit jour treizieme du present mois et ensuitte des assignations a nous donnée par exploit de TILQUIN sergent royal a Bure en datte de vingt cinq et vingt neuf du present mois, le tout d’humant controllé et apres avoir presté serment pardevant mondit sieur ROUGET / Scavoir moy ledit CARTERET le vingt huit de ce mois, et moy ledit BELIN ce jourd’huy, ensuitte de quoy nous avons procedé a la visite et recoignoissance des reparations necessaire qui sont a faire a l’esglise et aux clocher dudit Barjon, et apres avoir conferé ensemble nous somme demeurés d’accord entre nous de ce que s’ensuit, et en avons dressé nostre rapport conjoinctement audit Barjon ensuitte de ladite visite ce trente un juillet mil sept cent trente six, lequel rapport a esté fait a la forme qui suit /

Premierment, nous, lesdits CARTERET et BELIN avons recoignu que le clocher en question, est une tour carrée bastie de pierre mureusvant des escarie de pierre de taille posée aux quatre coin et couvert de laves, son eslevation est de trante cinq pied d’hauteur, depuis l’affleurement du pavé de l’esglise jusqu'à la goutiere du couvert, cette tour a cinq pied et demy dans encore de toute face / L’une de ses faces est bastie au dessus du pignon qui separe la nef du coeur dans lequel il y a un grand ardoublot de pierre de taille posé qui a onze pied dans environ de large sur treize pied de d’hauteur, les trois aultres faces de se cloché sont soutenue par deux petit pillier rond de pierre de taille isolé, sur lequel pose les naissances de cinq ardoublot qui forme cinq arcade sur trois desquelle est bastie les trois aultres face dudit cloché, ces arcades sont couverte par trois petites voute, celle du milieu ou passe les cordes des cloches sert de planché pour monter aux cloché, a l’aide d’une echelle par une petite fenestre postée au dessus de l’arcade du milieu / Le mur qui separe le coeur de la nef, qui n’a jamais esté fondé et qui est beaucoup plus vieux que le cloché qu’on a basty dessus en partie, les cinq ardoublot et les voutes faicte dessus ont pris corp tout ensemble, et en mesme temps le deux pillier qui porte toute cette edifice ont quitté leur aplomp et deverse du costé de la nef de plus de six pouces sur leur autheur *(hauteur)* qui n’est que de huit pied / En sorte que sy on n’avoit pas pris la sage precaution de cintrer comme l’on a fait le grand ardoublot posé dans le mur qui separe le coeur de la nef, et que on n’usse pas soutenu les aultres arcade soubs le cloché et les pilliés avec des etays posé par tout, mesme en dehors contre les gouterot de la nef ou l’on an a mis en butée au par avant que de demolir la voute et les aultres mur du cœur / Ce cloché seroit renversé sur le couvert de la nef et en auroit causé la ruine totalle / Il est donc absolument necessaire de demolir incessament ledit cloché jusqu’en bas et le mur qui separe la nef du cœur sur lequel il est basty en partie / Lequel mur n’est pas fondé comme on la dit et creux de tout costé, il faut aussy desposé les tables des deux autel qui sont appuyé contre ce mur du costé de la nef afin qu’en le demolissant avec les petites voutes qui sont dessus on ne les casse, l’on ne peut

pas mesme faire la voute du coeur que comme ne soit rebaty, en demolissant le cloché
il faudra destourner les taille des quatre fenestres qui sont posée au dessus pour
s'en servir et pour rappareiller deux fenestres de ces vielle taille et deux neuves
vue 1736
que l'on taillera de pierre dur pour les poser du costé du mauvais vent, ces quatre fenestre
qui se poseront au dessus du nouvaux cloché, auront quatre pied d'hauteur et deux de large,
il y en aura deux cintrées et de deux carrées comme celle qui sont aujourdhuy dans le cloché,
que l'on va démolir / L'on demontera encore les escarie de pierre de taille qui y sont
posées et qui nous ont paru bonne pour s'en servir dans le nouvaux cloché et comme
elle ne suffiront pas, celle qu'on taillera pour le parfaire seront taillé de pierre
dure pour mettre dans le bas de la tour nouvelle, que l'on fera pour contruire
ledit cloché, il courtera moins de le rebastir ailleurs et sera plus solidement basty
que la nous *(ou)* il est a present a cause qu'il faudroit trop de taille pour restablr
les cinq ardoublot dont les pierre sont toute fendue et delitée / D'autant plus que les
pillyers de pierre de taille qui les porte sont trop petit et trop fellée et qu'il
faudroit trop bois et trop de façon pour cintrer les cinq arcade et les voute qui sont dessus,
la charpante du vieux cloché et pourie en partie / Elle est faicte en quatre pans, les
deux tiran seviront et les quatre sablieres et trois travaux de bois du plant qui
porte le planché soubs les cloche, il faudra pour refaire cette charpente a neuf
quatre arreties et une eguille de six ou sept pouces de gros, et de sept ou huit pied
de long et quatre chevron de cinq pouce de gros, a peu pres de mesme longueurs /
L'on rebatira donc un nouvaux cloché a costé du portail a main gauche en entrant,
comme estant l'endroit le plus commode pour la place. L'on fera en cette place une
tour carrée de pierre maruise ? lesquel pierre seront dure et non velisé avec des escarie
de pierre de taille posée au quatre coing, cette tour sera eslevée de trente cinq pied
d'hauteur depuis la rechaussée de la rue, jusque soubs la goutiere du couvert de la dite tour
Elle aura cinq pied et demy de largeur de toute face dans un mur suyvant en cela la
hauteur et largeur de l'ancien cloché une des face de cette tour qui sera carrée sera
bastie sur le pignon de la nef et une aultre sur le mur du portail en cas qu'il
fondé et nous *(ou)* il ne seroit pas on le reprendra jusqu'au bas et on le fondera
sur le rocher, comme les aultre mur de ladite tour / Lesquel mur auront deux pied
et demy par le bas jusqu'au premier planché ou petite voute que l'on sera
pour y monter / On fera en cette endroit une retraite et ces murs n'auront
plus que deux pied d'apaisseur jusque soubs le dernier planché et de la jusque
soubs la sablyere de la charpante, il seront reduit a dix huit pouces, l'on posera dans le
dessus de cette tour quatre fenestre de pierre de taille comme on a dit cy devant
et dans le bas une petite porte, aussy de pierre de taille, fermée d'une porte de planche
de chesne ferrée avec deux bande et deux guon de fer avec un crochet et un piton
plombé pour la ferme / il faudra aussy pour eclairé ceux qui monteront au cloché,
deux petite fenestre en façon de canoniere, posée au bas et au milieu du cloché,
et pour y monter plus facillement et avoir place pour dresser une echelle, l'on poura
poser une petite porte de pierre de taille du costé du septentrion dans ce mur qui sera
assez large pour passer un homme, et monter et descendre les cloches par la en cas de besoing
vue 2437
sy mieux ou n'ayant la poser du costé de l'esglise au dedans /
Et pour mieux faire, au lieu de ses porte nous nous sommes determiner qu'il
sera mieux de faire une arcade percée dans le pignon du costé de l'esglise
proche les fonds qui sera faicte de pierre de taille de trois pied de large
et sept pied d'hauteur, en ce cas l'on fera trois planché dans ce cloché,
l'un sur l'aultre ces planché seront fait de planche de chesne

dressée et attachée l'une contre l'aultre sur trois travaux de bois de plant
de six pouce de gros en chaque planché / L'on observera de faire a chaque planché
une trape assez large pour monter un homme a l'aide d'un echelle et les cloche
dudit cloché / Il faudra que le dernier planché soubs les cloche, la trape ferme
avec une porte qu'on levera et qu'on abaissera quant on voudra ferrée aux deux bouds
et deux guon, afin que s'il tombait quelque chose du cloché, le sonneur ne fusse pas
blessé / La charpante neufve que l'on mettra sur cette tour sera faicte a quatre
pans comme l'ancienne dont on a parlé cy devant et sera couvert de lave /
L'on descouvrira le couvert du portail qui est fait de lave pour ne luy
donner qu'une eaux en le recouvrant on eslevera pour cela faire une derniere
eguille de massonnerie sur le mur dudit portail a main droite en entrant
a l'esguard du pignon qui separe la nef du cœur, comme il est mitoyen
entre les seigneurs decimateurs et les paroissiens, puisqu'il porte la charpante
de la nef et du coeur / Il sera basty a commun frais depuis le bas jusqu'en haut
et on fondera ce mur jusqu'a la roche, l'on reposera dedans le grand ardoublot de pierre
de taille qui est et l'on retablyra les taille qui marque ce mur aura deux pied
cinq pouce d'apaisseur jusque soubs les pendant de la voute du coeur qui pose dessus /
On ferar en cette endroit une retraitte de six pouce, le reste de ce mur n'aura
plus qu'environ deux pied d'apaisseur / On blanchira ce pignon mitoyen du costé
de la nef avec les gouterot en la place ou on ostera les arcade et les petite voute
qui sont dessus, ce blanchissage sera fait d'un gros enduit d'un fin dessus et de trois
coup de brosse /
Plus pour reparer la place des cloché quand il sera demoly, il faudra
continuer la charpante de la nef depuis la derniere forme du costé du cœur, il y a
environ douze pied d'espace jusqu'au pignon mitoyen, il faudra deux pieus de neuf a dix pouce
de gros sur quinze pied de long avec deux que l'on aura de demolitions de mesmes longueur
pour en mettre deux de chacque costé, il faut encore outre cela un fetage de mesme
longueur de six a sept pouce de gros avec deux esselier porté dessoubs pour le fortifier /
Plus on posera sur ces pieu six chevron de chacque costé de cinq a six pouce de gros
avec un petit tiran de mesme grosseur assemblé a tenon et mortaise avec lesdits chevron
et un goucet a chacque bout assemblé de mesme, pour cintrer cette charpente
afin de la plafonner par dessous / Ces chevron seront couronné par le dessus
vue 2438
et attaché sur les pesne avec des cheville de fer de grosseur convenable, les deux
vieille sabliere serviront, l'on lattera cette charpente de latte, en lave il n'en
faudra que dix ou douze toise avec celle qui proviendront des demolissions qui est bonne
pour le latter /
L'on recouvrira cette charpente de lave comme tout le couvert de laves
et comme la vieille que l'on a osté de dessus ce couvert et sur celuy du cloché ne sufira
pas pour le recouvrir et qu'il faut faire encore six ou sept toise de couvert avec pour
renfretter le reste du couvert de la nef ou il y a des goutiere, il en faudra de
la neufve que l'on tirera en bonne lave en la montaigne d'Avot et non ailleurs,
ou l'on tire la meilleure et la plus legere du pais /
Plus, on plafonnera le dessoubs de la charpente cy dessus comme tout le reste
de la nef, avec du lambris de marins bien secque dressé et attaché l'un contre
l'aultre, et des littaux cadronné des deux costé, posé proprement sur les joint, il
faudra reparer en mesme temps plusieurs endroit dans le vieux plafond qui ont
esté poury par les goutiere /
L'on blanchira la tour du cloché d'un bon enduit grippy et jesté d'encoches ?
les mortiers qui seront employé pour ce blanchissage et pour la massonnerie de ladite tour

seront fait de bonne chaux et de bon sable vif sans doucine, il faudra mesme pour solidité de ce blanchissage employer dans ledit mortier, qu'on posera du costé des mauvais vent, du sable de riviere pris a Vileconte, et comme les murs de l'esglise par le dehors sont desgarny de mortier il faudroit pour les reparer et les conserver les enduire par le dehors comme le cloché, ce qui n'iroit tout au plus qu'a trante toise pour les mur de l'esglise / Il faudra blanchir aussy le bas du cloché jusque soubs le premier planché, de mesme que les autres mur de l'esglise attendu que l'arcade qui sera au bas ne sera pas fermée /
Il faudra mettre un gros pousse roue a l'escarie de la tour du cloché du costé de la rue /
Plus, il faudra mettre deux cartier de pierre de taille dur soubs les jambage de la porte posée dans me mesme mur et mettre encore a cette porte deux marche et un seuille de pierre de taille de mesme qualité /
Plus, on fera a cette porte pour la fermer, une bonne porte de planche de chesne secque, celle qui est estant rongée par la bas et pourie de deux pied d'hauteur, les vielles ferrure serviront /
vue 2439
Il faudra mettre en plomp les vittre du vittral posé dans ce mesme mur et y mettre les piece de ver qui manque avec une baguette de fer, le vitral n'a que environ trois pied d'hauteur et deux pied de large /
Plus, il faudra renchausser l'aultre gouterot par le dedand d'un pied et demy d'hauteur tout du long /
Plus, il faut encore reparer les enduit du dedans de l'eglise par le bas d'environ trois pied d'hauteur tout autour xxxxxxx et reboucher les trou et ecorchure qui se trouveront dans le reste du blanchissage de l'esglise qui subsistera et qu'on blanchira seulement de trois coup de brosse /
A l'esguard de la reparations du pavé de la nef, il faudra pour remplacer ce qui est esté et cassé, en plusieurs endroit trois toise de pavement neuf, ce pavement est fait de grand carraux de pierre de taille, ceste pierre est blanche, elle se tirerait finage de Barjon /
Il faudra encore relever les carraux qui sont desposé et enfoncé pour les mettre en estat /
Et comme l'estayage qu'on a fait estoit tres necessaire pour soutenir le cloché et l'empescher de tomber, nous avons estimé qui pouvoit valloir la somme de douze livres tant pour la façon que pour avoir coupé les bois qui serve d'estaye que pour les avoir amené sur les lieux, celuy qui aura la delivrance fera estat de ceste somme au habitans de Barjon qu'ils ont avancé /
Tout les ouvrages cy dessus ayant esté bien examiné par nous expers nommé et les avoir calculé article par article, a la somme de sept cent livres xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx / Moyennant la dite somme celuy qui fera les ouvrage cy dessus, fournira tous les materiaux necessaire pour les construire, de mesme que l'eschaffaut cordage et equipage qui luy seront necessaire, sans que lesdites communaulté n'en soit inquieté ny recherché, en foy de quoy nous nous sommes soubsigné/ /

controllé a Salives ce trente un juillet 1736 a douze sols les 4 feuillets compris VERDIN

****

Le raport cy dessus étant en cinq pages cottées et paraphées par nous par
premiere et derniere, a été produit et affirmé veritable pardevant nous
Jean Baptiste ROUGET notaire royal tabellion herditaire residant
a Salives soubsigné, et en cette qualité plus prochain du lieu de Barjon
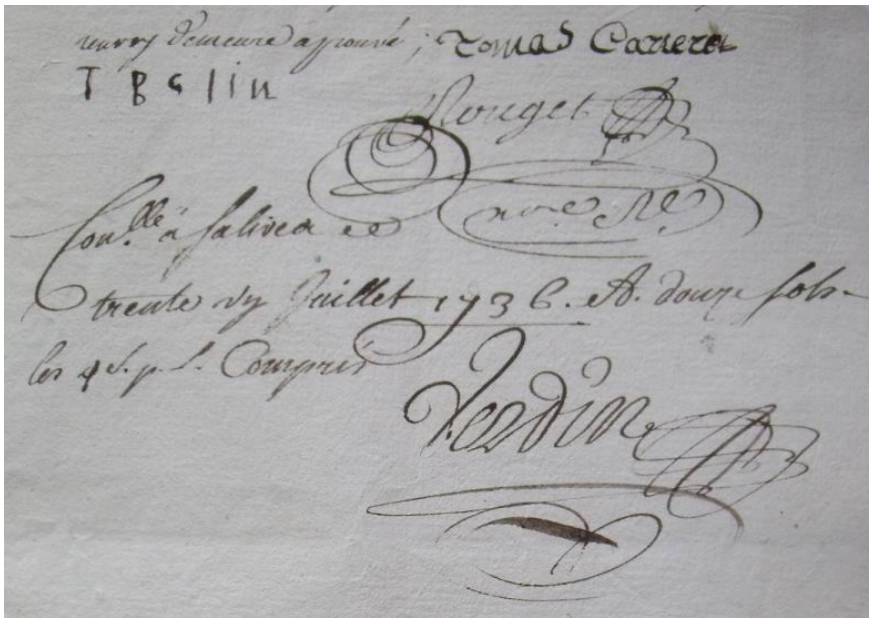
vue 2440
non suspect, par Thomas CARTERET architecte demanrant a Grancey le
Chatel prudhomme nommé par les habitans de Barjon, et Toussaint
BELIN aussy architecte a Estalante prud'homme nommé d'office
par nôtre procès verbal du vingt huit present mois de juillet,
duement controllé au lieu et place de Pierre POTDEVIN qui avoit
avoir fait taxe * xxxxxx de la somme de six livres dix sols, non
compris le controlle et papier dudit raport, qui leur a été payée
presentement par François ROZETTE procureur sindicq de la
communaulté du dit Barjon, sauf a recouvrer contre les habitans
du Meix et avons octroyé acte ausdits esperts de la
remise presentement faite audit ROZETTE des pieces enoncées
au procès verbal de ce jourd'huy duement controllé qui
avoient été remise pour faire le present raport /
En foy de quoy nous nous sommes avec lesdits CARTERET
et BELIN ** en notre etude à Salives sur les sept heures
du soir ce jourd'huy trente un juillet mil sept cent
trente six, le dit ROZETTE ayant déclaré ne savoir signer
de ce enquis et interpellé, et sera le present raport joint
et annexé aux proces verbaux des vingt trois et vingt huit
et de ce jourd'huy dument controllés, fait comme dessus /
** soubsignés, le mot de sept aprouvé de mesme que le renvoy
* scavoir audit CARTERET la somme de huit livres dix sols
vue 2441
et audit BELIN de ladite somme de six livres dix sols, le second
renvoy demeure aprouvé